À QUARANTE-HUIT HEURES DU MATCH RCK-USMH

Graves incidents à Kouba

La situation dans les quartiers de la banlieue est d'Alger est explosive en prévision du match qui opposera vendredi l'Union sportive de la médina d'El Harrach au Raed club de Kouba. Dans la nuit de mardi à mercredi, des échauffourées ont éclaté entre des supporters des deux équipes. Les forces anti-émeutes ont dû intervenir pour s'interposer entre les deux groupes.

Tarek Hafid Alger - (Le Soir) -Plusieurs centaines de supporters d'El-Harrach ont tenté de rallier la commune de Kouba durant la soirée de mardi à mercredi. «Ils sont arrivés par Bachdjerrah et la cité la Montagne. Les premières bagarres avec les supporters de Kouba ont éclaté à Haï-El-Badr (Lotissement Michel)», ont indiqué, hier, des témoins oculaires. Les éléments de l'URS (Unité républicaine de sécurité) de Kouba ont dû intervenir en force pour séparer les bandes rivales.

Les heurts se sont prolongés jusque tard dans la nuit. D'après une source proche de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), les affrontements ont fait des blessés parmi les groupes de supporters et les policiers anti-émeutes. Les signes des affrontements étaient encore visibles hier dans les quartiers de Bachdjerrah, la Montagne, cité des Eucalyptus et Djenane-Mabrouk. Il semblerait que la réaction violente des supporters harrachis fasse suite à la décision de l'APC de Kouba de ne pas leur vendre de billets pour le match de vendredi qui doit se jouer au stade Benhaddad. Cette mesure, qui n'est pas encore définitive, est appuyée par le comité de supporters et les dirigeants du Raed club de Kouba. Hier, l'esplanade de l'APC a été prise d'assaut par des centaines de jeunes venus soutenir la P/APC, Mme Saïda Bounab.

Photo : Samir Sid.

Les heurts se sont prolongés jusque tard dans la nuit.

«Tiki makanch, El-Harrach ma tatlaâch (pas de tiket et pas d'accession pour El-Harrach)», ont-ils scandé en chœur. «Il ne faut surtout pas que les Harrachis viennent à Kouba. Ce qui s'est passé hier soir n'est qu'un aperçu de ce dont ils sont capables. Si les autorités ne soutiennent pas la décision de la présidente d'APC, il faudra s'attendre à une catastrophe vendredi», lancera un manifestant présent sur les lieux. Les jeunes du RCK ont fini par se disperser dans le calme, sous le contrôle d'un important dispositif policier. Au centre-ville d'El-Harrach, l'atmosphère était plutôt calme hier. Mais la situation pourrait toutefois basculer à mesure qu'approche cette rencontre décisive. Plusieurs unités de policiers anti-émeutes auraient été appelées en renfort pour appuyer celles présentes au niveau de la capitale. **T. H.**

POURSUIVI POUR SOUTIEN AU TERRORISME

Un jeune acquitté pour absence de preuves

Poursuivi, selon l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation, pour «complicité avec des membres d'une organisation terroriste à l'origine des attentats kamikazes du 11 avril 2007», K. Rachid, âgé de 28 ans, a été acquitté hier par le tribunal criminel près la cour d'Alger. L'avocat général, dont l'intervention n'a duré qu'une dizaine de minutes, a requis une peine de vingt ans de prison ferme.

Annoncé en grande pompe par la presse, le procès n'a duré qu'une quarantaine de minutes et lors duquel le mis en cause a nié en bloc tous les chefs d'accusation contenus dans l'ordonnance de renvoi de la chambre d'accusation. Originaire de la ville de Maghnia, dans la wilaya de Tlemcen, l'inculpé s'est demandé : «Pourquoi m'a-t-on accusé de quelque chose que je n'ai pas commis et dont je ne connais absolument rien.»

Pour sa part, le président du tribunal criminel a posé plusieurs questions au concerné, tentant de le piéger ou de provoquer la contradiction dans ses propos. La défense, quant à elle, dont la plaidoirie n'a duré que quelques minutes, a axé son intervention sur le «manque de preuves», en s'interrogeant : «Sur quelle base doit-on condamner quelqu'un dont aucune preuve n'a été retenue contre lui ?» «Il y a contradiction des dates, absence des témoins et des victimes. En absence de preuves, je ne peux que demander l'acquittement de mon client qui jouit d'une probité exemplaire», a plaidé l'avocate du prévenu.

A. B.

SAÏD SADI S'EXPRIME SUR LES ÉVÉNEMENTS TRAGIQUES DE BERRIANE :

«Un plan diabolique de règlement de comptes politique»

Les événements tragiques qui viennent de secouer la ville de Berriane dans la wilaya de Ghardaïa mais aussi la thèse de tensions entre communautés mozabite et arabophone retenue et validée officiellement n'auront pas défilé sans susciter la réaction lucide du président du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD). Hier, en effet, Saïd Sadi a accrédité, devant la presse, une thèse distincte de la version officielle. «Non, l'origine du drame de Berriane ne vient pas des oppositions entre communautés. Les anciennes rancunes sont instrumentalisées pour masquer un plan diabolique de règlement de comptes politique», a-t-il affirmé.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - Le président du Rassemblement pour la culture et la démocratie conclut à ce plan diabolique de règlement de comptes politique après une appréciation lucide du déroulement des événements.

Il note des détails, rapporte des faits troublants et s'interroge. Il réunit suffisamment d'éléments qui lui permettent d'attester que «l'affaire Berriane signe un basculement inédit dans la gestion népotique de l'Etat».

Mais aussi pour battre en brèche la thèse validée officiellement.

«S'il est vrai que des troubles opposant les deux communautés ont existé par le passé, il reste à relever des actes qui distinguent les derniers événements de ceux des décades précédentes. Jusque-là, les affrontements n'ont jamais touché des familles.

Cette fois, tout est fait pour mener à l'irrémédiable», a relevé Saïd Sadi, ajoutant que «s'il l'on peut admettre que le pouvoir local a pu être surpris une fois, il est difficile de comprendre comment des autorités averties d'une situation potentiellement dangereuse ait laissé se reproduire de tels déchaînements de violence et, pire, retardé à chaque fois l'intervention des forces de sécurité jusqu'à ce que le pire advienne».

A propos du comportement des autorités, le président du RCD a relaté que le wali de Ghardaïa a refusé de recevoir le P/APC de Berraine qui, la veille de l'éclatement des affrontements, est allé le voir pour lui demander d'agir avant que la situation ne dégénère.

«Je ne te reçois pas tant que tu auras ta casquette sur ta tête», a fait savoir, selon Sadi, le wali au maire de Berriane, allusion faite à sa couleur politique (RCD).

Beaucoup trop d'interrogations

Les événements de Berriane soulèvent trop d'interrogations. Des interrogations que le leader du RCD a tenu à partager avec la presse et, partant, l'opinion publique.

«Comment peut-on affirmer d'un inculpé qu'il est coupable de meurtre et le condamner à cinq ans de prison ? Comment peut-on admettre qu'une personne cernée par des dizaines de policiers pendant qu'elle commet des actes de violence ait été abattue alors qu'elle pouvait être arrêtée ? Comment est-ce qu'une commission d'enquête initiée par des militants du RCD et des citoyens neutres et crédibles a-t-elle abouti en trois semaines à identifier des auteurs et des facteurs en relation directe avec les crimes commis et que l'Etat avec sa logistique n'a-t-il ni éclairé la crise ni prévenu son aggravation ?»

Le président du RCD, en guise de réponse à ces questions, convoque les troublantes similitudes entre ce qui s'est passé à Chlef et Berriane.

Entre autres similitudes, Saïd Sadi a relevé que dans l'une comme dans l'autre ville, les responsables locaux ont différé l'intervention des services de sécurité jusqu'à provoquer le maximum de dégâts.

Des étrangers à la ville ont été introduits à Berriane

Le président du RCD a affirmé que des étrangers ont été introduits à Berriane pour opérer le saccage. «Il est établi que des étrangers à la ville ont été introduits et qu'ils ont agi cagoulés en toute impunité.

Leur base de départ et leurs relais locaux ont toujours été situés dans les anciens réseaux terroristes», a-t-il indiqué, précisant que «l'un des principaux acteurs, qui n'a jamais été entendu, n'est autre qu'un ancien gendarme révoqué par son corps d'origine dans les années sanglantes et qui a été récupéré par l'un des responsables locaux comme expert chargé de la sécurité.

Gestionnaire occulte de diverses affaires, il se répand en menaces et appels à la désobéissance contre les nouveaux élus dès qu'il a constaté leur volonté d'ouvrir nombre de dossiers où il était impliqué».

Que cela prépare-t-il ?

Pour le président du RCD, ces manipulations travaillent à créer un climat annexe qui justifierait des actions et mesures obliques. Ceci en raison de l'absence d'une stratégie claire à l'approche d'une échéance capitale, la présidentielle, en somme.

Saïd Sadi est convaincu également que les majorités électorales réalisées par le parti hors du centre ont provoqué un séisme politique.

«Mais, on n'imaginait pas que nos performances électorales allaient ébranler à ce point les fondements du régime», a-t-il souligné.

Selon Saïd Sadi, ces machinations visent aussi à dissuader toute reconfiguration démocratique des institutions. Informant que son parti travaillera à la constitution d'une commission d'enquête parlementaire, Saïd Sadi a dénoncé le mutisme du président de la République.

«Dans d'autres pays, le chef de l'Etat intervient sur-le-champ dans des situations moins tragiques, des ministres démissionnent pour moins que cela et des sanctions tombent avant que le pire n'arrive.»

Le président du RCD a affirmé aussi que des centaines de familles qui ont abandonné leurs domiciles et dorment en pleine nature sont livrées à elles-mêmes.

Aucune structure de l'Etat ne s'est manifestée pour leur prêter assistance.

S. A. I.

VISA SCHENGEN

La biométrie applicable dès le 5 juin 2008

La généralisation du visa biométrique Schengen sera effective en Algérie à compter du 5 juin 2008. L'annonce a été faite par Martin Gérald, consul général de France à Annaba, lors d'une conférence de presse qu'il a animée mardi dernier.

Selon ce diplomate, cette procédure que caractérisent la prise d'empreintes et la réalisation d'une photo numérisée du demandeur, rendra obligatoire la présence de ce dernier aux guichets des visas du consulat.

«Cette procédure rend nécessaires certaines adaptations quant à l'organisation du consulat général de France.

Ainsi, le dépôt des demandes de visa sera effectué directement au consulat et ce, uniquement après la prise par le déposant d'un rendez-vous auprès du numéro de téléphone fixe 1573 de 8h à 19h et 7 jours sur 7 sauf les jours fériés», a précisé M. Martin Gérald.

Au titre du dossier complet (originaux et photocopies) à présenter, les services consulaires précisent qu'il s'agit de la présentation au guichet de 2 photos et du passeport en cours de validité du demandeur.

Ce dernier, qui devra se présenter personnellement pour la prise des empreintes et photo numérisée, procédera immédiatement au règlement en espèces des frais de dossier. La procédure du chèque de banque a été supprimée. Il est souligné que le demandeur est en mesure de retirer son passeport dans un délai de 7 jours au plus tard.

La note d'information remise aux représentants de la presse lors de cette conférence aborde la question des demandes de regroupements familiaux.

En ce qui concerne ces demandes pour les ressortissants algériens résidant en France et les travailleurs salariés ainsi que les longs séjours pour études, il est souligné qu'ils demeureront de la seule compétence du consulat général de France à Alger. La présence du demandeur au guichet devrait permettre aux mêmes services de prendre connaissance des motivations réelles du séjour lors d'une brève interview avec les préposés du consulat.

«Le souci des consulats français en Algérie est de promouvoir les échanges entre notre pays et le vôtre, tant économiques, universitaires ou culturels que de tout autre acteur de la relation bilatérale.

Nous avons ainsi mis en place une politique active de visa de circulation pluriannuel permettant une grande liberté de déplacement pour des séjours qui ne peuvent pas dépasser cependant 90 jours par semestre. Notre consulat général délivre 30% de ce type de visa», a estimé le diplomate français à Annaba. **A. Djabali**